



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHAMPHOL

Nombre d'Administrateurs : 10

Nombre d'Administrateurs
en séance : 06

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de Votants : 08

Délibération DCCAS2024-15 du Conseil d'Administration du 06 septembre 2024

Le conseil d'administration du CCAS se réunit dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Champhol le vendredi 06 septembre 2024, sur la convocation de M. Etienne ROUAULT et sous la vice-présidence de Mme Florence GOUSSU,

Les Administrateurs :

Présents :

Président de droit :

Administratrices élues :

Mmes Florence GOUSSU, Laëtitia SOUVRE et Nadia ROUSSEAU

Administrateurs représentants de la société civile :

Mrs Louis BRUERE, Pascal PELLERAY et Cynthia BESNARD

Excusées avec pouvoir :

Mme Sylvie RIVAUD donne pouvoir à Mme Cynthia BESNARD

Mme Martine DEGRAIN donne pouvoir à Mme Florence GOUSSU

Excusés: M. Ithiari MITONDO, M. Etienne ROUAULT (Président de droit)

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia SOUVRE

Date de convocation : Vendredi 30 août 2024.

1 / FINANCES

DCCAS2024-15 - Intervention de Nathalie ANDRE, sophrologue : participation du CCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20240906-DCCAS2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2024

Publication : 13/09/2024

Vu la volonté d'organiser des activités pour les aînés.

Vu le souhait du CCAS de participer pour chaque inscrit.

Vu le devis présenté et les échanges menés avec Madame ANDRE.

Vu la volonté du CCAS de participer pour un montant de 15.00 euros par inscrit pour une séance « découverte ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de Madame Nathalie ANDRE pour une participation de 15.00 euros par inscrit pour une séance « découverte » de sophrologie.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut Madame la Vice-Présidente, à signer tout document s'y référant.

La Secrétaire de séance


Laëtitia SOUVRE



Le Président du CCAS,


Etienne ROUAULT



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHAMPHOL

Nombre d'Administrateurs : 10

Nombre d'Administrateurs
en séance : 06

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de Votants : 08

Délibération DCCAS2024-16 du Conseil d'Administration du 06 septembre 2024

Le conseil d'administration du CCAS se réunit dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Champhol le vendredi 06 septembre 2024, sur la convocation de M. Etienne ROUAULT et sous la vice-présidence de Mme Florence GOUSSU,

Les Administrateurs :

Présents :

Président de droit :

Administratrices élues :

Mmes Florence GOUSSU, Laëtitia SOUVRE et Nadia ROUSSEAU

Administrateurs représentants de la société civile :

Mrs Louis BRUERE, Pascal PELLERAY et Cynthia BESNARD

Excusées avec pouvoir :

Mme Sylvie RIVAUD donne pouvoir à Mme Cynthia BESNARD
Mme Martine DEGRAIN donne pouvoir à Mme Florence GOUSSU

Excusés: M. Ithiari MITONDO, M. Etienne ROUAULT (Président de droit)

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia SOUVRE

Date de convocation : Vendredi 30 août 2024.

I / FINANCES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212800700-20240906-DCCAS2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2024
Publication : 13/09/2024

DCCAS2024-016 – Prestation d'animation musicale du repas des Aînés : approbation du devis pour le 20 octobre 2024

Vu l'organisation du repas des Aînés le dimanche 20 octobre 2024 à l'Espace Jean Moulin.

Vu la volonté de proposer une animation musicale.

Vu les différentes propositions.

Vu le devis proposé par Monsieur Erik DESPLANQUES pour un montant TTC de 450. 00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de Monsieur Erik DESPLANQUES pour un montant de 450.00 euros TTC pour la prestation musicale du repas des Aînés du 20 octobre 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut Madame la Vice-Présidente, à signer tout document s'y référant.

La Secrétaire de séance


Laëtitia SOLLVRE



Le Président du CCAS,


Etienne ROUAULT



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHAMPHOL

Nombre d'Administrateurs : 10
Nombre d'Administrateurs
en séance : 06
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de Votants : 08

Délibération DCCAS2024-17 du Conseil d'Administration du 06 septembre 2024

Le conseil d'administration du CCAS se réunit dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Champhol le vendredi 06 septembre 2024, sur la convocation de M. Etienne ROUAULT et sous la vice-présidence de Mme Florence GOUSSU,

Les Administrateurs :

Présents :

Président de droit :

Administratrices élues :

Mmes Florence GOUSSU, Laëtitia SOUVRE et Nadia ROUSSEAU

Administrateurs représentants de la société civile :

Mrs Louis BRUERE, Pascal PELLERAY et Cynthia BESNARD

Excusées avec pouvoir :

Mme Sylvie RIVAUD donne pouvoir à Mme Cynthia BESNARD
Mme Martine DEGRAIN donne pouvoir à Mme Florence GOUSSU

Excusés: M. Ithiari MITONDO, M. Etienne ROUAULT (Président de droit)

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia SOUVRE

Date de convocation : Vendredi 30 août 2024.

I / FINANCES

DCCAS2024-017 – Prestation Soli-bio : participation du CCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212800700-20240906-DCCAS2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2024
Publication : 13/09/2024

Vu la volonté du CCAS de Champhol de diversifier les activités proposées.

Vu les échanges menés avec l'association d'insertion Soli-Bio pour une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Vu les propositions de ladite association.

Vu le choix de proposer deux ateliers cuisine les 22 octobre et 12 décembre 2024 et de prendre en charge les frais d'organisation.

Vu le forfait de 150.00 euros/atelier selon le devis présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de Soli-bio pour la mise en œuvre de deux ateliers cuisine les 22 octobre et le 12 décembre 2024 pour une participation de 150.00 euros par atelier au titre de l'année 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut Madame la Vice-Présidente, à signer tout document s'y référant.

La Secrétaire de séance


Laëticia SOUVRE



Le Président du CCAS,


Etienne ROUAULT



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHAMPHOL

Nombre d'Administrateurs : 10

Nombre d'Administrateurs
en séance : 06

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de Votants : 08

Délibération DCCAS2024-18 du Conseil d'Administration du 06 septembre 2024

Le conseil d'administration du CCAS se réunit dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Champhol le vendredi 06 septembre 2024, sur la convocation de M. Etienne ROUAULT et sous la vice-présidence de Mme Florence GOUSSU,

Les Administrateurs :

Présents :

Président de droit :

Administratrices élues :

Mmes Florence GOUSSU, Laëtitia SOUVRE et Nadia ROUSSEAU

Administrateurs représentants de la société civile :

Mrs Louis BRUERE, Pascal PELLERAY et Cynthia BESNARD

Excusées avec pouvoir :

Mme Sylvie RIVAUD donne pouvoir à Mme Cynthia BESNARD
Mme Martine DEGRAIN donne pouvoir à Mme Florence GOUSSU

Excusés: M. Ithiari MITONDO, M. Etienne ROUAULT (Président de droit)

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia SOUVRE

Date de convocation : Vendredi 30 août 2024.

I / FINANCES

DCCAS2024-018 – Proposition d'une aide alimentaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20240906-DCCAS2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2024
Publication : 13/09/2024

Vu le courrier de demande d'aide financière adressé par la Maison Départementale des Solidarités et de la Citoyenneté Chartraine pour 1 dossier d'aide alimentaire pour M [REDACTED] afin de l'aider, à titre exceptionnel, pour le mois de septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution d'une aide alimentaire de 200.00 euros à M [REDACTED]
 - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut Madame la Vice-Présidente, à signer tout document se référant à ces dossiers.
-

La Secrétaire de séance


Laëticia SÔUVRE



Le Président du CCAS,


Etienne ROUAULT